CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 NOVEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u> (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

<u>Membres excusés représentés</u> : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE (représentée par Mme MIELLE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2): Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation: 7 novembre 2017

Délibération n°: 48-2017

Objet: Débat d'orientation budgétaire

L'article L2312-1 du code général des collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de 2 mois précédent l'examen de celuici

L'article L123-5 du code de l'action sociale et des familles dispose qu'il a pour fonction d'animer une action générale de prévention et développement social de la commune.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées. Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des dijonnais (personnes seules, familles, personnes âgées, handicapées...) qui peuvent être en situation de fragilité. Le CCAS joue donc un rôle essentiel dans le développement territorial et dans l'adaptation des politiques publiques.

Le présent document propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS et des orientations qui pourraient être retenues pour 2018.

Avec un budget de près de 10 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- accueille les dijonnais, les accompagne, les informe et favorise leur accès aux droits,
- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours résidentiels et d'insertion et contribue au lien social,
- propose une gamme étendue de services et prestations aux seniors, en s'intégrant totalement au sein de la démarche ville amie des aînés,
- s'engage dans une démarche participative avec les habitants par l'animation de l'observatoire de l'âge, instance municipale,
- participe, en lien avec la Ville de Dijon, au schéma de développement des structures de quartiers sur le territoire,
- adapte ses actions et contribue à l'ajustement des politiques de la Ville et de la Métropole en fonction de l'analyse des besoins sociaux.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est un outil essentiel pour mener notre politique sociale, évaluer nos actions, enrichir et développer nos partenariats et adapter nos réponses aux besoins de la population dijonnaise.

Environ 17 000 dijonnais ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (989 €) qui reste inférieur aux tendances observées dans la plupart des grandes villes mais nécessite naturellement la plus grande attention. Le risque de pauvreté est deux fois plus élevé au sein des familles monoparentales et un risque de précarité est à considérer chez les hommes seuls. Parmi ces dijonnais, ceux en situation de pauvreté pouvant relever des services sociaux du CCAS représenteraient près de 7 000 personnes.

C'est pourquoi cette année, il a été décidé d'affiner l'ABS en réalisant un focus sur les usagers des services des interventions sociales du CCAS.

Quelques observations:

- Parmi les ménages bénéficiaires d'au moins une aide financière :
 - . pour les moins de 62 ans : 78 % vivent sous le seuil de pauvreté et 36 % sont allocataires des minima sociaux,
 - . pour les 62 ans et plus : 61 % vivent sous le seuil de pauvreté et 13 % sont allocataires des minima sociaux.
- Par ailleurs, les problématiques prédominantes chez les plus jeunes (-25 ans) ainsi que chez les jeunes retraités concernent les questions budgétaires. Les problèmes liés au logement constituent la deuxième demande de la part des jeunes. Le groupe qui a travaillé dans cette analyse a mis également en exergue le partenariat

Le groupe qui a travaillé dans cette analyse a mis également en exergue le partenariat important tant institutionnel qu'associatif que le CCAS mène au profit des Dijonnais.

Ces quelques éléments confirment la très bonne inscription territoriale du CCAS, tant du point du vue des bénéficiaires que des acteurs.

Le CCAS élabore son budget 2018 à nouveau dans un contexte financier tendu

Dans le cadre d'un contexte national difficile, marqué par une baisse de sa dotation globale de fonctionnement 2017 et sa stagnation en 2018, par les incertitudes financières liées au montant de la compensation par l'État de la suppression progressive de la taxe d'habitation, la Ville de Dijon et son CCAS doivent poursuivre leurs efforts sur leurs coûts de fonctionnement.

Dans cette perspective, les efforts de réorganisation et d'optimisation des moyens mobilisés seront poursuivis dans le souci du maintien voire de l'amélioration de l'offre et de la qualité de service du CCAS, tout en contenant l'évolution de la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon.

Différents événements marquant l'activité du CCAS en 2017, vont impacter ce budget 2018 :

- Réorganisation des services et directions du CCAS qui a permis d'optimiser l'action sociale locale et constitue un élément important de maîtrise de sa masse salariale. Elle a visé notamment à améliorer l'approche globale et le parcours de vie des personnes souvent renvoyées d'un guichet à l'autre. Elle a décloisonné les 2 directions opérationnelles et a mutualisé les moyens, au-delà de la catégorisation des usagers par âge. Les champs d'intervention sont clairement affichés en fonction des problématiques identifiées sur le territoire : accueil et accès aux droits, hébergement logement, interventions sociales, prestations seniors et observatoire de l'âge.
- ⇒ Transfert de gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Balzac à la Ville de Dijon depuis le 1er septembre 2017, qui génère notamment une baisse de la masse salariale de cette structure, la Ville de Dijon devenant le nouvel employeur des agents horaires contractuels.
- Réorganisation de l'offre de service apportée par l'Escale d'Alembert depuis le 1^{er} juillet 2017 qui a redynamisé le service (une quarantaine de personnes bénéficient des « resto seniors ») tout en économisant les frais de structure.
- ⇒ Choix de nouveaux prestataires pour le transport des usagers du centre de jour les Marronniers qui a permis d'améliorer la qualité du service rendu générant un coût supplémentaire important.

Les résultats des efforts conduits depuis quelques années en matière de réorganisation des services ainsi que les effets des transferts de gestion de certaines structures et plus particulièrement celui du centre social Balzac au 1er janvier 2018 justifient un ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon.

Il est proposé pour 2018, la poursuite d'une évolution amorcée sur la base d'une rigueur de gestion et d'une réorganisation des services.

Tout en réduisant le recours à la dotation d'équilibre de la Ville de Dijon, du fait de la bonne situation financière de l'établissement et de la restructuration en profondeur de l'offre de services avec le maintien d'un service public de qualité, le CCAS poursuivra le développement de son action sociale au plus proche des besoins de ses usagers :

- \Rightarrow Poursuite de la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la résidence Abrioux à travers un nouveau projet social et architectural et l'accueil d'un public élargi (familles, familles monoparentales, seniors non dépendants, jeunes en insertion professionnelle et personnes en situation de handicap).
- Travail avec Dijon Métropole sur le Programme Local de l'Habitat concernant la construction de logements adaptés pour personnes âgées et personnes handicapées.
- Poursuite du schéma de développement des structures de quartier avec le transfert de gestion du centre social Balzac à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture au 1er janvier 2018 et consolidation des liens établis entre le service social et l'ensemble de ces structures.
- Poursuite et adaptation de l'action « Bien vivre dans son logement maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie » confiée au PIMMS de Dijon.
- Renforcement et implication du CCAS, pour la Ville et aux côtés de l'État, dans la construction et la coordination des réponses à apporter en matière d'hébergement.
- Optimisation de la qualité du service rendu par le service du portage des repas à domicile par le biais du renouvellement du marché de fournitures de repas avec une offre de menus élargie.

Autre élément de contexte à prendre en compte

Dijon Métropole reprendra, au plus tard le 1er janvier 2019, des compétences en matière d'action sociale exercées par le Conseil Départemental.

- Le CCAS sera donc attentif à l'aboutissement des discussions engagées entre la Métropole et le Conseil Départemental concernant le transfert de l'ensemble des compétences prévues par la loi.
- Cette évolution importante de paysage de l'action sociale locale conduira le CCAS de Dijon à s'impliquer davantage dans la coordination des CCAS de la Métropole.

Afin de tenir ces objectifs pour 2018, le projet de budget principal au titre du fonctionnement s'établirait à hauteur de 9 327 500 € et le budget annexe des Marronniers s'élèverait à 646 200 €.

Compte-tenu de ces éléments, la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon pour le Budget Primitif 2018 s'élèverait à 6 852 610 €.

Aussi, les membres du conseil d'administration ont débattu sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

<u>Destinataires</u>: Préfecture: 1

Registre: 1

Ressources Internes: 1 Receveur Municipal: 2

SHUMAL D'AC PRÉFECTURE DE LA RÉBOUR le Président et par délégation,

BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉLa Directrice Générale,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

2 1 NOV. 2017

Nathalie KELLE







DE DIJON